



Contester une vente de véhicule entre particuliers?

Par lili, le **11/05/2009** à **12:45**

Bonjour,

J'ai acheté il y a mois de 15 jours une voiture d'occasion à un particulier!

Je l'ai fait essayer par mon frère, au niveau de la conduite pas de pb, le contrôle technique quelques petits trucs sans contre visite.

Mais ce qui me pose problème c'est que j'ai demandé à plusieurs reprises au vendeur, si la voiture avait été accidenté (j'avais remarqué que l'aile arrière avait été repeinte).

Il ma certifié que non que c'était suite à des dégradations (rayures de clés).

Je me suis rendu compte de rien d'autres sur le moment.

Après l'achat le lendemain, je me suis aperçu que d'autres pièces de carrosseries avaient été refaites...

Je suis donc allez voir un concessionnaire pour qu'il jette un œil a ma voiture, celui ci m'a fait remarqué qu'un bon nombre de pièces (carrosseries, mais aussi radiateur, pare choc feux avant....) provenaient de la casse et à son avis n'avaient pas été remontées par un professionnel.

Suite à cela j'ai cherché a joindre le vendeur par téléphone impossible!

J'ai donc fait un courrier en AR au titulaire de la carte grise 4 jours après la vente.

Le vendeur n'est pas le titulaire de la carte grise c'était officiellement la voiture de "sa copine".

Suite à ce courrier j'ai enfin réussi à avoir le vendeur au téléphone, il dit ne pas avoir été au courant que la voiture était accidenté et refuse l'annulation de la vente.

J'ai des recours possibles??

merci

J'ai été très naïve je sais mais quand même!

Par **Tisuisse**, le **11/05/2009** à **13:25**

Bonjour,

Lisez d'abord ceci :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm
puis revenez nous poser vos questions complémentaires, nous y répondrons.